

RAPPORT DE MISSION AU BENIN

Du 28 Avril au 2 Mai 1993

But de la mission

- Examen de la requête de financement du projet Campus Bénin (4e étape du projet) et de celle présentée par le CERDI début avril.
- Evaluation des résultats obtenus ou en cours par Campus Bénin (suite à la réalisation des trois premières phases du projet).

Rappel

Après une mission exploratoire effectuée au Bénin par Campus Coopérative Canada et par le CERDI en décembre 1990, (phase I : mission de faisabilité) le projet de création d'un Campus Coopératives BENIN a été retenu.

La 1ère étape de ce projet a consisté à former le futur Directeur béninois et son assistant au Canada (en décembre 1991 sur financement de CERDI-PAC)

- Coût : 40 000 D.C.

Les 2e et 3e étapes concernaient la formation au Bénin de l'équipe béninoise par des formateurs canadiens et l'implantation technique du système par cinq experts (1992-93)

Sur un total de 139 700 \$ le PSD a participé pour environ 80 000 d.c. , si l'on tient compte de certains reports de programmes de pays à pays.

Ensuite une dizaine de promoteurs a été sélectionnée et leur formation a été assurée par l'équipe béninoise (fin de stage en mai 1993).

La 4e phase de ce projet prévoyait un budget de près de 260 000 \$ décomposé comme suit :

- 97 700 \$ par le CERDI-PAC (Partenariat Afrique Canada)
- 42 950 \$ par le Bénin
- 118 950 \$ par l'ACDI/Bilatéral.

Cette 4e étape, objet de la requête présentée par Campus international en Février 1993 serait poursuivie durant deux autres années, portant le coût total du projet à environ **un million de dollars** (c/ f tableau en annexe).

Par sa lettre du 23 mars adressée à Monsieur le Secrétaire Général de l'ACCT, la Coopérative de Développement Régional de Montréal souhaite obtenir un financement PSD de cette 4e étape et parle à son sujet, de "perspectives très favorables avec la SDID et le PNUD et suggère une **"intervention très musclée** du PSD pour cette année de \$ 60 000 ou plus, de façon à créer une contrepartie efficace pour les autres bailleurs de fonds"(c/ f lettre en annexe).

Déroulement de la mission

- Visite des locaux de Campus Coopératives Bénin et entretien avec son Directeur, ses formateurs béninois et cinq promoteurs présents ce jour au Siège de Campus (en fin de formation).
- Séance de travail avec le Correspondant National de l'ACCT, Monsieur Pierre Goudjinou METINHOUE au Ministère de la Culture.
- Examen des possibilités de garantie des investissements des dix dossiers avec le Directeur des opérations du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (au Siège du Fonds).
- Entretien avec le Secrétaire Général du Forum Francophone des Affaires du Bénin au sujet de la requête du CERDI.
- Entretien avec le Coordonnateur béninois du projet DASSA-DOUME au sujet de la requête pré-citée et de ses activités actuelles en tant que coordonnateur du Fonds de développement communal créé dans la région de DASSA par le CERDI.

I. - Projet Campus

Campus Bénin a pour principal objectif d'aider au démarrage de petites entreprises au Bénin.

Il est créé avec l'accord du Gouvernement béninois qui avait même demandé que ce projet soit considéré comme prioritaire dans le cadre des interventions de l'ACDI.

Il a été implanté par Campus international entre 1990-93 en liaison avec le CERDI;

La requête présentée au PSD vise la prise en charge partielle de cette 4e étape, à hauteur de 60 000 d.c. sur les 260 000 d.c. (d'autres demandes de financement sont introduites pour les projets Burundi : 25 000 d.c., Tunisie : 50 000 d.c., Niger : 25 000 d.c.)

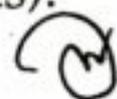
La 4e étape de Campus Bénin constituera en principe la phase de **lancement du projet**, programmée sur une période de trois ans.

Lors de ma mission à Cotonou, j'ai pu rencontrer cinq des dix futurs promoteurs de ces micro-projets et m'entretenir longuement avec eux de leurs projets respectifs et surtout des conditions de leurs concrétisations (**problème de financement** en particulier).

Le montage financier prévu par Campus suppose un **apport personnel** du promoteur (de l'ordre de 30 % de l'investissement), une contribution du "**fonds de développement**" à créer par Campus (du même montant ?) le reste sous forme de **crédits bancaires**.

Or, ni le fonds de développement n'est aujourd'hui alimenté pour permettre cette contribution, ni les crédits bancaires n'ont des chances d'être obtenus en l'absence de cette contribution et de garanties non assurées par ailleurs. (Malgré l'existence au Bénin d'un fonds de garantie des jeunes promoteurs géré par le Centre de Promotion des PME, organisme similaire à Campus, financé en partie par la Banque Mondiale).

En ce qui concerne le **fonds de développement**, Campus international a prévu dans son budget de l'étape 4 une enveloppe de 27 200 \$, soit (près de 120 000 F pour une promotion de 20 personnes).



Propositions

Je propose de débloquer très rapidement les 120 000 F prévus par Campus international pour alimenter ce petit fonds de développement. Ce faisant, on agira d'une manière concrète, au niveau de la création effective de ces micro-entreprises. Faute de quoi, les dix promoteurs, initiés depuis six mois par Campus au coût signalé plus haut ne peuvent donner suite à leurs micro-projets (difficultés d'obtention des crédits demandés à une banque commerciale (sans garantie) et non disponibilité de contribution du "fonds de développement").

En ce qui concerne, l'étape 4 dans son ensemble (260 000 d.c., soit près de 1,12 million de F), il me semble opportun de rappeler que les moyens financiers du PSD, du reste très limités et qui sont appelés à se déployer dans plusieurs pays demandeurs, ne peuvent autoriser l'octroi à ce projet béninois de plus de 200 000 F. Ceci en supposant que les actions à réaliser n'aient pas un caractère répétitif par rapport à celles financées l'année dernière, à savoir l'assistance technique pour l'implantation du projet Campus Bénin.

Si une enveloppe de 200 000 F est retenue pour ce projet, il importe que la nature des actions à financer soit **définie d'un commun accord** entre le PSD, Campus International et Campus Bénin.

En ce qui concerne les autres projets **Campus au Burundi, au Niger** (requêtes gelées par l'ACDI), et en Tunisie, un **examen préalable** des actions à financer par le PSD en 1993 s'impose pour éviter leur caractère **répétitif** et rester le plus proche possible des statuts du PSD.

Mais si les programmes Campus dans ces pays ne sont pas **assurés d'obtenir un financement au cours des deux prochaines années**, notamment par l'ACCT ou tout autre bailleur de fonds, il ne servirait à rien d'engager des dépenses d'implantation en 1993.

C'est pour dire qu'il s'agit bien du type d'actions qui nécessite une **programmation pluriannuelle**.

Le PSD est à même de poursuivre des actions avec Campus, avec le CERDI (voir chapitre suivant) et **avec d'autres organismes** et pays parmi celles qu'il a prises en charge jusqu'à présent sous forme d'**actions ponctuelles**, à condition qu'il dispose d'une **ligne de crédit à cet effet** au cours du prochain biennium.



Requête présentée par le CERDI

Lors de ma mission à Cotonou, j'ai examiné par ailleurs les conditions de faisabilité d'un projet d' "Partenariat d'Affaires" présenté par le CERDI en mars 1993.

Ce projet vise "**un transfert d'expertise**" (Canada-Bénin) en matière de développement économique dans trois régions du Bénin, et **l'élaboration de projets** de collaboration entre entreprises des deux pays : échanges commerciaux, appui technique, transfert technologique, partenariat financier.

Malgré le caractère limitatif du champs d'actions de ce projet (Québec-Bénin), il n'en demeure pas moins que ce type d'actions s'inscrit parfaitement dans le **développement régional** et dans le **partenariat d'affaires Nord-Sud**.

L'examen de cette requête sur place m'a amené à rencontrer le Secrétaire Général du **Forum francophone des Affaires du Bénin** ainsi que le Coordinateur du **Fonds de développement Communal** de Gbaffo, DASSA, (en leur qualité de futurs partenaires du CERDI dans ce projet).

L'enveloppe budgétaire prévue par le CERDI est de **392 000 \$ sur trois ans** dont plus de la moitié pour la première année (158 000 \$).

Il est évident que le PSD ne peut intervenir financièrement dans ce projet que si d'autres bailleurs de fonds s'engagent à y participer au cours des trois années ou bien que le PSD puisse être assuré d'agir en 1993 mais aussi en 1994 et 95.

En attendant que ces garanties de financement sur trois ans soient assurées, le PSD se propose d'intervenir cette année dans un autre projet initié avec succès par le CERDI au Bénin depuis cinq ans. Il s'agit du "**fonds de développement communal**" que le CERDI avait créé dans une Commune de DASSA en collaboration avec les Autorités locales et avec les artisans et paysans de cette région.

Le succès de cette opération qui a permis à des dizaines de paysans et artisans d'accéder à ce fonds pour développer leurs activités et rembourser régulièrement les crédits obtenus (sans intérêts), ce qui garantit une certaine pérennité à ce type d'actions, est fortement sollicitée par les autres Communes de la région de l'avis du Coordinateur béninois de ce fonds et des responsables du CERDI.



Le PSD qui souhaite agir de plus en plus concrètement sur le terrain se propose de créer cette année au moins un autre fonds dans une commune voisine par le même coordinateur béninois, déjà formé à cet effet.

Une requête des Autorités béninoises est attendue dans les prochains jours.

N.B. Je rappelle que le Directeur béninois de Campus Bénin sera invité à une réunion de synthèse (sur l'étude PMI) programmée, les 3 et 4 Juin prochain et à laquelle participeront M. SLAOUI, M. BA et M. ALLARD, Directeur Général de Campus International.



Driss KETTANI
Directeur Général